



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 5 JUILLET 2021, À 20 h, PAR VIDÉOCONFÉRENCE.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

EST ABSENTE :

Mme	Annick Tremblay	Greffière
-----	-----------------	-----------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Clémence Richard	Greffière adjointe par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé les municipalités à tenir les séances par tout moyen technologique. Une telle séance doit être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Cette séance a donc lieu par vidéoconférence, compte tenu des mesures sanitaires présentement en vigueur. Elle sera disponible en direct sur le site Internet de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca, sur la chaîne communautaire NousTV pour les abonnés de Cogeco ainsi qu'en différé sur la chaîne ma Communauté pour les abonnés de Telus.

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Mario Quinn

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN
2021**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2021, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe par intérim est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

Rés. 2021-267

Rés. 2021-268



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2021, à 20 h, par vidéoconférence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DU COMITÉ GÉNÉRAL DU 5 JUILLET 2021

4.1 Politique d'achat responsable

Rés. 2021-269

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2021-34 et d'adopter la Politique d'achat responsable.

Il est également résolu d'autoriser le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, à signer la politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Renouvellement des assurances - Regroupement des Grandes Villes I relativement à l'achat commun d'assurances de dommages 2021-2022

Rés. 2021-270

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2021-49 et de verser, pour le terme du 1^{er} juin 2021 au 1^{er} juin 2022, au courtier d'assurance Aon Parizeau inc. la prime de 235 018 \$, plus la taxe applicable, pour les assurances biens, bris des équipements, délits, responsabilité civile primaire, responsabilité civile complémentaire et excédentaire ainsi que responsabilité municipale, et de verser au courtier d'assurance La Capitale la prime de 31 020 \$, plus la taxe applicable pour l'assurance automobile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Affectation de solde disponible de règlement d'emprunt pour réduire le service de la dette

Rés. 2021-271

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2021-22 et de puiser à même le solde disponible du Règlement 2010-790 concernant l'aménagement des infrastructures d'accueil de l'escale Baie-Comeau (Carrefour-Maritime), une somme de 451 941 \$ afin de rembourser une partie de l'emprunt permettant la réduction du service de la dette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Adhésion à un contrat de logiciels avec le Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec

Rés. 2021-272

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2021-04 et de l'autoriser à signer le formulaire d'adhésion au contrat Microsoft Licenses and Software Assurance du Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec, pour un montant total de 239 291,28 \$, plus les taxes applicables, pour une période de trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.5 Report du dépôt du rôle triennal d'évaluation 2022, 2023 et 2024

Considérant que l'évaluateur municipal, monsieur David Gilbert, de la firme Les Évaluations Cévimec-BTF inc., demande une extension pour le dépôt du prochain rôle triennal d'évaluation 2022, 2023 et 2024;

Considérant qu'une disposition dans la loi prévoit que le dépôt dudit rôle peut être reporté si l'évaluateur municipal en formule le souhait auprès de la municipalité;

Considérant que le report demandé ne cause aucun préjudice aux contribuables de la municipalité;

Rés. 2021-273

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2021-23 et d'aviser le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que conformément à l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité accepte de reporter la date limite pour le dépôt du prochain rôle triennal d'évaluation 2022, 2023 et 2024, et ce, au plus tard le 30 septembre 2021, suite à la requête soumise par l'évaluateur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Appel d'offres 2020-43 - Fourniture de transformateurs sur socle

Rés. 2021-274

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2021-24 et d'accorder le contrat de fourniture de transformateurs sur socle à MVA Power inc., pour la somme de 498 110,50 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2020-43, et ce, malgré l'augmentation pouvant aller jusqu'à 18 %. Les fonds nécessaires à son exécution sont disponibles au Règlement d'emprunt 2019-983.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 Appel d'offres 2021-05 - Remplacement d'une conduite d'aqueduc et travaux de voirie sur le boulevard Comeau

Rés. 2021-275

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2021-12 et d'augmenter le budget de 600 000 \$ à l'aide du fonds de roulement et de retenir les services de l'entreprise Construction Polaris CMM inc., pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc et travaux de voirie sur le boulevard Comeau, pour la somme de 3 480 000 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2021-05.

Le remboursement du 600 000 \$ au fonds de roulement sera fait sur une période de 10 ans.

L'octroi du contrat et l'autorisation de commencer les travaux sont conditionnels à l'acceptation, par le ministère des Transports du Québec, des montants soumis pour leurs travaux inclus à ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mardi 8 juin 2021

Rés. 2021-276

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2021-23 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mardi 8 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

5.1 Dérogation mineure - 407, boulevard Jolliet (empiètement du garage attenant)

Considérant que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la reconstruction d'un garage attenant implanté en cour avant ne donnant pas sur la façade principale et en cour arrière de la résidence du 407, boulevard Jolliet. Le garage attenant possède un empiètement de 4,27 m en cour arrière, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit un empiètement maximal dans la cour arrière équivalant à au plus 50 % de la largeur du mur latéral du bâtiment principal, soit 3,81 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Dérogation mineure - 126, avenue Champlain (marge latérale)

Considérant que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la reconstruction du garage isolé situé en cour arrière du 126, avenue Champlain. Le garage posséderait une marge de recul latérale de 0,47 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale minimale de 0,9 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Dérogation mineure - 126, avenue Champlain (distance avec la résidence)

Considérant que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la reconstruction du garage isolé situé en cour arrière du 126, avenue Champlain. Le garage posséderait une distance de 1,5 m par rapport à la résidence, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une distance minimale de 2 m entre un bâtiment accessoire et un bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Dérogation mineure - 51, avenue Donald-Smith

Considérant que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

Rés. 2021-277

Rés. 2021-278

Rés. 2021-279

Rés. 2021-280



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la marge latérale de la résidence du 51, avenue Donald-Smith. La résidence possède une marge de recul latérale de 0,90 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale minimale de 4 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Dérogation mineure - 90, avenue Champlain

Considérant que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la transformation de la galerie actuelle en véranda 3 saisons pour la résidence du 90, avenue Champlain, conditionnellement à ce que la construction ne devienne jamais une partie habitable à l'année ni un espace chauffé. La véranda posséderait une marge de recul latérale de 1 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale minimale de 2 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Dérogation mineure - 164-168 B, boulevard La Salle

Considérant que la dérogation mineure demandée relève d'un caractère majeur;

Malgré que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Malgré que la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la demande vise des travaux en voie de réalisation;

Considérant que le demandeur est présent lors de la séance et que ses prétentions nécessitent des vérifications supplémentaires;

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De reporter la demande de dérogation mineure à une prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Dérogation mineure - 1874, rue Côté

Considérant que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2021-25 et de refuser la demande de dérogation mineure permettant la modification à la clôture située en cour arrière du 1874, rue Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

Rés. 2021-281

Rés. 2021-282

Rés. 2021-283



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement

La conseillère Viviane Richard donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

Ce règlement est adopté afin d'augmenter l'amende concernant le stationnement d'une remorque, roulotte, tente-roulotte, véhicule récréatif ou tout autre type de véhicule non motorisé sur un chemin public situé dans une zone résidentielle et de mettre à jour les noms de certains services.

7.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2019-969 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 314 035 \$

La conseillère Martine Salomon donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2019-969 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 314 035 \$.

Ce règlement est adopté puisque des travaux de réfection et de réaménagement des locaux sont nécessaires au 1000-1010, rue de Mingan et que les coûts sont plus élevés que prévu en 2019. L'agrandissement ne sera pas fait puisque la Sûreté du Québec libèrera les lieux.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

8.1 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2019-969 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 314 035 \$

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2019-969 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 314 035 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Adoption du Règlement 2021-1032 concernant le réseau de distribution d'électricité

Considérant les dispositions de la Loi sur les systèmes municipaux et les systèmes privés d'électricité, Chapitre S-41;

Rés. 2021-284

Rés. 2021-285



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant qu'un réseau de distribution d'électricité est établi dans les limites de la ville de Baie-Comeau;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les conditions de fourniture d'électricité;

Considérant que les conditions de service d'électricité et le prix des interventions soient les mêmes que ceux appliqués par Hydro-Québec;

Considérant que ce règlement est adopté afin d'intégrer les changements faits par Hydro-Québec pour la cryptomonnaie, qui sont imposés par la Régie de l'énergie;

Considérant que ce règlement remplace le Règlement 2018-942 concernant le réseau de distribution d'électricité;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 21 juin 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter le Règlement 2021-1032 concernant le réseau de distribution d'électricité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Adoption du Règlement 2021-1033 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau

Considérant que la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal est entrée en vigueur le 5 décembre 2014 et a un impact sur les dispositions du régime de retraite;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau, les syndicats ainsi que l'association du personnel cadre ont conclu des ententes respectant les obligations de la loi et qu'il y a lieu de remplacer le règlement en vigueur;

Considérant que le Règlement 2019-988 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau a été adopté à la séance du conseil le 16 septembre 2019 par la résolution 2019-328, mais qu'il n'a pas été approuvé par Retraite Québec, celle-ci ayant requis l'ajout d'un article et que le règlement n'est donc pas en vigueur;

Considérant que ce règlement remplace le Règlement 2002-635 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau et ses amendements;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 21 juin 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'adopter le Règlement 2021-1033 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Adoption du Règlement 2021-1034 fixant la rémunération payable au personnel électoral et référendaire de la Ville

Considérant que le conseil peut, en tout temps, fixer une rémunération supérieure à celle déterminée par le Règlement sur les rémunérations payables lors d'élections et de

Rés. 2021-286

Rés. 2021-287



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

référendums municipaux et prévue par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Considérant que la Ville désire offrir une rémunération visant à favoriser les services de qualité du personnel électoral, compte tenu de l'expérience et des compétences exigées dans le domaine électoral, et ce, en tentant de rapprocher ses tarifs de ceux établis par le Directeur général des élections du Québec pour le personnel électoral provincial;

Considérant que ce règlement remplace le Règlement 2013-834 fixant la rémunération payable au personnel électoral ou référendaire de la Ville;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 21 juin 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2021-288

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2021-1034 fixant la rémunération payable au personnel électoral et référendaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Adoption du Règlement 2021-1035 modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives suite à la création d'un poste de directrice de l'urbanisme et service à la clientèle;

Considérant qu'un poste de chef à l'approvisionnement et gestion contractuelle a été créé afin de diriger et coordonner les appels d'offres, la stratégie d'approvisionnement municipale et les inventaires et que des modifications sont apportées au règlement sur la gestion contractuelle ainsi qu'à la politique d'achat responsable, le tout afin d'uniformiser la réglementation municipale;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 21 juin 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2021-289

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

D'adopter le Règlement 2021-1035 modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : la conseillère Viviane Richard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 21 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM

Rés. 2021-290